

## COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2021 et du PDI 2021-2030, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration, particulièrement essentielle à la réalisation de cette étude en mode virtuel cette année. La Commission salue également la qualité de la participation des citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de lui transmettre leurs questions, commentaires ou mémoires.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

### **1) Budget général - Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier**

*CONSIDÉRANT l'agilité exceptionnelle témoignée par chacune des unités d'affaires en 2020 pour atténuer les impacts de la crise sanitaire, adapter leur offre de service et faire preuve d'ingéniosité pour contribuer à l'effort de restriction budgétaire, tout en préservant la qualité de cette offre de service;*

*CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir, pour les années à venir et au-delà de la crise sanitaire, un contrôle serré des dépenses de l'agglomération,*

*la Commission recommande à l'Administration de :*

**R-1** Adopter les budgets de fonctionnement 2021 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

**R-2** Adopter les prévisions du PDI 2021-2030 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

**R-3** Poursuivre l'effort de contrôle des dépenses à l'échelle de chacune des unités d'affaires de l'agglomération de Montréal, incluant les sociétés paramunicipales et autres organismes.

*CONSIDÉRANT les coûts déjà assumés en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19 en 2020 et le fait que celle-ci aura encore un impact sur les finances publiques de l'agglomération en 2021;*

*CONSIDÉRANT que l'instabilité qui en découle commande une vigilance particulière dans l'établissement des prévisions de revenus et de dépenses des différentes unités d'affaires;*

*CONSIDÉRANT que les revenus anticipés en matière d'amendes et pénalités inscrits aux prévisions budgétaires 2021 sont plus élevés de près de 86 millions de dollars par rapport aux résultats réels prévus pour 2020;*

*CONSIDÉRANT que les dépenses anticipées pour les activités de sécurité incendie inscrites aux prévisions budgétaires 2021 sont quant à elles envisagées à plus de 87 millions de dollars à la baisse en 2021 par rapport aux résultats réels prévus pour 2020,*

**R-4** Expliquer les projections budgétaires présentées ci-haut, qui révèlent un écart significatif entre les résultats réels prévus pour 2020 et les prévisions pour 2021, afin d'assurer la capacité de la Ville d'atteindre l'équilibre budgétaire.

## **2) Exercice de présentation et d'étude publique du budget**

*CONSIDÉRANT la valeur accordée par la Ville de Montréal à l'exercice annuel d'étude publique du budget et sa volonté de travailler à l'amélioration constante de la participation citoyenne à cet exercice;*

*CONSIDÉRANT l'importance, pour faciliter la compréhension des documents budgétaires déposés par les unités d'affaires, de recourir à des termes et références les plus uniformes possibles,*

**R-5** Développer un plan de communication axé sur la vulgarisation du processus budgétaire, à l'intention des citoyennes et citoyens montréalais.

**R-6** Distinguer les terminologies de catégories d'emplois utilisées par la Société du parc Jean-Drapeau afin de refléter le nombre de postes professionnels et le nombre de postes de gestion présents au sein de l'organisme.

## **3) Amélioration continue et performance organisationnelle**

*CONSIDÉRANT que le taux de mise en œuvre des recommandations présentées dans les rapports du Bureau de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal demeure préoccupant,*

**R-7** Produire un bilan annuel de l'état de mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale par les différentes unités d'affaires concernées (ex. : tableau de bord présentant les taux de réalisation par service).

*CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un retour sur investissement des projets en technologie de l'information,*

**R-8** Développer des indicateurs clés de performance permettant de mesurer le succès dans la réalisation des projets en technologie de l'information et démontrer leur taux de rendement par rapport aux sommes investies.

## **4) Transition écologique et résilience**

*CONSIDÉRANT la priorité accordée par l'administration montréalaise à la mise en œuvre de la transition écologique dans tous ses secteurs d'activités;*

*CONSIDÉRANT l'objectif de faire de Montréal une ville carboneutre à l'horizon 2050;*

*CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée, en 2019, « à développer un budget carbone » et à « se doter d'outils lui permettant d'évaluer les investissements municipaux en considération de leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire montréalais, et à développer des indicateurs environnementaux à intégrer au budget et programme triennal d'immobilisation (PTI) » (Résolution CM19 0107);*

*CONSIDÉRANT que les émissions de GES du secteur des transports représentaient toujours, en 2015, 40 % des émissions globales de la collectivité montréalaise,*

**R-9** Préciser la part du budget de chaque unité d'affaires affectée à la transition écologique ainsi que l'effet mesuré de ces investissements sur l'évolution de la part relative de leurs activités dans le bilan des émissions de GES de la Ville de Montréal.

**R-10** Poursuivre les efforts en vue d'électrifier les flottes de véhicules de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal.

**R-11** Accentuer les efforts de diversification des revenus sous l'angle de l'écofiscalité (ex. : gestion de l'eau, matières résiduelles).

## **5) Transport collectif**

*CONSIDÉRANT l'évolution prévue de la dette nette de la Société de transport de Montréal (STM), qui passerait de 1,2 milliard de dollars en 2020 à plus de 3 milliards de dollars en 2030;*

*CONSIDÉRANT le déficit structurel du transport collectif et le défi du maintien des actifs à la STM;*

*CONSIDÉRANT la mission de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de centraliser les sources de financement pour assurer le fonctionnement quotidien des transports collectifs et les projets d'amélioration dans le Grand Montréal;*

*CONSIDÉRANT le défi associé à un éventuel retour aux taux d'achalandage pré-pandémie dans le réseau de la STM,*

**R-12** Encourager la STM à poursuivre sa recherche de nouvelles sources de financement permettant de contenir son endettement (ex. : captation foncière, développement des revenus commerciaux par l'intermédiaire de sa filiale Transgesco, etc.).

**R-13** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'augmenter le taux de financement par subvention pour les travaux de maintien des actifs de la STM.

**R-14** Œuvrer à l'amélioration du partenariat entre l'ARTM et la STM afin de :

- assurer un partage équitable des revenus dédiés au développement du transport collectif à Montréal;
- trouver de nouvelles sources de revenus permettant de financer les travaux de maintien des actifs et le développement du réseau;
- garantir que la génération de revenus autonomes par la STM ne conduise pas à une réduction équivalente des budgets qui lui sont octroyés par l'ARTM.

**R-15** Demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de compléter le plus rapidement possible les procédures d'expropriation nécessaires à la réalisation du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

**R-16** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour revoir et bonifier la part budgétaire allouée au financement du transport adapté à Montréal, sans affecter le financement du service régulier.

*CONSIDÉRANT que depuis 2017, l'ARTM est responsable de financer les services offerts par les grandes sociétés de transport sur le territoire métropolitain, incluant la STM;*

*CONSIDÉRANT que l'ARTM compte parmi les organismes qui reçoivent une contribution corporative de la Ville, s'élevant à 633 millions de dollars pour l'année 2021,*

**R-17** Intégrer une présentation du budget de l'ARTM aux futurs calendriers d'étude du budget par la Commission sur les finances et l'administration.

*CONSIDÉRANT l'objectif inscrit dans le Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec, voulant qu'à l'horizon 2030, les autobus électriques représentent 55 % du parc total d'autobus urbains à l'échelle de la province;*

*CONSIDÉRANT l'engagement pris par la STM de faire uniquement l'acquisition, à compter de 2025, de véhicules 100 % électriques afin d'atteindre zéro émission de GES dès 2040, si la technologie le permet;*

*CONSIDÉRANT les investissements nécessaires pour adapter les équipements de la STM à ces nouveaux véhicules (par exemple par l'électrification des centres de transport),*

**R-18** Négocier avec le gouvernement du Québec une aide financière spécifique pour soutenir le processus en cours d'électrification des autobus de la Société de transport de Montréal.

## **6) Urbanisme, mobilité et infrastructures**

*CONSIDÉRANT l'impact de la multiplication des chantiers sur la fluidité des déplacements sur l'île de Montréal;*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal n'est responsable que de 25 % des chantiers;*

*CONSIDÉRANT que les grands partenaires à l'origine de ces chantiers (gouvernement du Québec, MTQ, ARTM, etc.) sont responsables d'assurer une mitigation adéquate de leurs impacts sur la circulation ainsi que des communications claires et opportunes auprès des résidentes et résidents des secteurs affectés;*

*CONSIDÉRANT la responsabilité qui incombe à la Ville de Montréal de bien planifier la réalisation des travaux d'infrastructures prévus à son Programme décennal d'immobilisations (PDI) afin de faciliter la mobilité et d'assurer la sécurité de la population montréalaise dans les divers secteurs de l'île,*

**R-19** Établir un plan d'ordonnement des travaux prévus par les grands partenaires de la Ville ainsi que des travaux majeurs prévus dans le PDI (ex. : réfection du pont de l'Île-aux-Tourtes, réfection de l'autoroute Métropolitaine, boulevard Pie-IX, quartier Namur-Hippodrome, échangeur Saint-Pierre, etc.).

**R-20** Améliorer la gestion des entraves et des nuisances lors des travaux de réfection majeurs, en concertation avec les grands partenaires.

**R-21** Mettre en œuvre des plans de communication robustes et adaptés, permettant d'informer en continu la population quant aux entraves et à la durée des travaux d'infrastructures menés sur le territoire de la ville, incluant ceux relevant de la Commission des services électriques.

**R-22** Travailler avec les différents partenaires institutionnels publics et privés pour fixer des objectifs ambitieux d'enfouissement des réseaux câblés sur le territoire de la ville et réduire les délais de coordination nécessaires à la réalisation de ces projets.

## **7) Développement économique**

*CONSIDÉRANT les nombreuses mesures d'aide d'urgence adoptées depuis le printemps 2020 pour soutenir les entreprises et les commerces affectés par la crise sanitaire et par ses conséquences;*

*CONSIDÉRANT la feuille de route et les investissements de 60 millions de dollars annoncés le 3 décembre dernier pour préparer la relance économique en 2021,*

**R-23** Maintenir toutes les mesures qui se sont avérées efficaces pour soutenir les commerçants, les entrepreneurs et les secteurs très touchés par la pandémie et travailler à l'amélioration des autres mesures pour les rendre les plus performantes possibles.

**R-24** Réaliser les investissements proposés dans la feuille de route pour stimuler la relance économique de l'agglomération et plus spécialement du centre-ville de Montréal, dès le premier trimestre de 2021.

## **8) Eau**

*CONSIDÉRANT l'état détérioré d'une portion importante des infrastructures de l'eau à Montréal, les efforts constants déployés pour rattraper le déficit d'entretien de ces infrastructures et les investissements majeurs faits à cet égard ces dernières années;*

*CONSIDÉRANT les spécificités du réseau d'aqueduc et d'égout montréalais, et particulièrement l'étendue exceptionnelle de ses conduites (sur environ 8 000 km);*

*CONSIDÉRANT l'augmentation, depuis 2018, de la proportion des travaux du Service de l'eau financés par emprunt plutôt que par subvention gouvernementale ou par paiement comptant;*

*CONSIDÉRANT l'ampleur des besoins d'investissement du Service pour la période 2021-2030, qui s'élèvent à 9,9 milliards de dollars, le PDI s'élevant quant à lui à 4,9 milliards de dollars (soit 44 % des besoins),*

**R-25** Faire des représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral pour une reconnaissance du caractère spécifique de la métropole en matière d'entretien et de renouvellement de ses conduites d'égout et d'aqueduc, afin de bénéficier de programmes de subvention substantiels et adaptés.

## **9) Service de police de la Ville de Montréal**

*CONSIDÉRANT le mémoire déposé en septembre dernier par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) devant le Comité consultatif sur la réalité policière dans le cadre du dépôt du livre vert Réalité policière au Québec: Modernité, confiance, efficacité;*

*CONSIDÉRANT les préoccupations de plusieurs groupes et personnes ayant déposé des questions et commentaires dans le cadre de l'étude publique du budget relativement à l'augmentation du budget du SPVM et les demandes de transfert des sommes qui y sont allouées vers des instances qui détiennent une expertise propre en matière d'itinérance, de prévention des toxicomanies, de santé mentale, etc.;*

*CONSIDÉRANT l'importance de dénoncer et de corriger toute forme de profilage racial ou social, reconnue par la Commission lors de la consultation prébudgétaire menée au printemps et à l'été 2020;*

*CONSIDÉRANT l'acuité de la problématique des interventions policières auprès de personnes en crise ou dont l'état mental est perturbé, ainsi que les efforts déployés par le SPVM pour adapter son offre de services et intervenir adéquatement auprès de ces personnes,*

**R-26** Amorcer, tel que recommandé lors de la consultation prébudgétaire, une réflexion globale portant sur la meilleure façon de distribuer les sommes allouées aux services sociaux et communautaires au sein des unités d'affaires de la métropole et des partenaires du milieu, afin d'en maximiser l'impact sur les communautés.

### **10) Ressources humaines**

*CONSIDÉRANT l'impact budgétaire important de toute augmentation dans les besoins de main-d'œuvre des différentes unités d'affaires;*

*CONSIDÉRANT la nécessité de mieux cerner l'impact de la gestion des ressources humaines sur la dette globale de la Ville et le versement des intérêts à cet égard,*

**R-27** Produire une reddition de comptes concernant les récents efforts de réduction des postes capitalisés dans le budget général de l'ensemble des unités d'affaires et veiller à limiter le plus possible le recours au financement de postes via le programme d'immobilisations.

*CONSIDÉRANT les constats de la commission mandatée par l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur le racisme et la discrimination systémique dans les compétences de la Ville de Montréal;*

*CONSIDÉRANT les recommandations formulées par cette commission pour remédier aux lacunes importantes du Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 qu'elle a identifiées;*

*CONSIDÉRANT la nomination imminente par la Ville d'un ou une commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, dont le mandat sera de s'assurer que l'ensemble des unités d'affaires agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les discriminations,*

**R-28** Poursuivre les efforts pour améliorer la diversité et l'inclusion en emploi à la Ville de Montréal, par des solutions innovantes visant l'ensemble des unités d'affaires, y compris les sociétés paramunicipales et les organismes (ex. : identification d'ambassadeurs ou de mentors).

### **11) Accessibilité universelle**

*CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de Montréal dans sa Politique municipale d'accessibilité universelle (2011), « d'intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales »,*

**R-29** Intégrer aux programmes d'aide financière de la Ville de Montréal un critère de respect des normes et recommandations en matière d'accessibilité universelle (ex. : PR@M-Commerce).

## **12) Analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+)**

*CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de Montréal de rendre ses services, programmations et aménagements plus inclusifs des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion;*

*CONSIDÉRANT les projets-pilotes déjà réalisés à cet effet, ou en cours de réalisation, impliquant la participation de deux arrondissements et de cinq services administratifs,*

**R-30** Poursuivre l'intégration systématique de l'approche d'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+) dans les programmes, projets et infrastructures des unités d'affaires de la Ville de Montréal, des sociétés paramunicipales et de ses organismes.

## **13) Culture et événements**

*CONSIDÉRANT le rôle fondamental que joue la culture dans le développement de Montréal;*

*CONSIDÉRANT que le secteur culturel a été parmi les plus affectés par les mesures de confinement mises en place en 2020;*

*CONSIDÉRANT les efforts déjà déployés par la Ville et ses partenaires pour atténuer les impacts de la crise sur le milieu artistique et culturel montréalais;*

*CONSIDÉRANT l'innovation et la résilience dont a fait preuve le milieu pour adapter l'offre et les formes culturelles aux nouvelles restrictions ainsi qu'aux nouvelles possibilités,*

**R-31** Poursuivre le soutien aux activités artistiques et culturelles qui se tiendront éventuellement dans l'espace public, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

**R-32** Encourager la révision des modèles d'appui aux artistes et professionnels de la culture en tenant compte du nouveau contexte et sans se substituer aux paliers de gouvernement supérieurs (ex. : assouplissement des critères de sélection des appels à projet).

**R-33** Faire des représentations spécifiques auprès du gouvernement du Québec pour compléter l'effort de la Ville de Montréal dans le soutien aux artistes et pour les événements qui ont déjà été annulés pour l'année 2021.

**R-34** Poursuivre la réalisation du Plan de mise en œuvre des Quartiers culturels, en adaptant si nécessaire les projets qui y sont prévus.

## **14) Espace pour la vie**

*CONSIDÉRANT les bouleversements importants connus en 2020 dans les activités d'Espace pour la vie, qui se sont traduits par la perte de 24 millions de dollars de revenus (fermeture durant plusieurs mois, annulation de certaines activités d'envergure et suspension des chantiers de rénovation);*

*CONSIDÉRANT l'aide financière de 263 millions de dollars accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec visant à limiter les impacts financiers causés par la pandémie;*

*CONSIDÉRANT l'importance de soutenir de manière pérenne la mission de recherche scientifique et d'éducation relative à l'environnement d'Espace pour la vie,*

**R-35** Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec afin de permettre à Espace pour la vie de bénéficier de l'aide financière actuellement offerte aux institutions muséales pour compenser le manque à gagner causé par la chute de leurs revenus.

### **15) Grands parcs, sports et loisirs**

*CONSIDÉRANT la programmation hivernale 2020-2021 diversifiée proposée à la population montréalaise, notamment la mise en place de 25 stations hivernales dans 17 arrondissements et l'élargissement de la programmation sportive dans les grands parcs;*

*CONSIDÉRANT les impacts de l'annulation de plusieurs événements sportifs d'envergure prévus sur le territoire montréalais, non seulement pour 2020 mais également pour l'année à venir,*

**R-36** Pérenniser l'offre bonifiée de sports d'hiver dans les grands parcs ainsi que l'offre d'activités hivernales de proximité, dans un objectif de mise en valeur de la nordicité de Montréal.

**R-37** Examiner la possibilité d'offrir une aide financière d'urgence aux entreprises et organismes qui œuvrent dans le milieu événementiel sportif à Montréal.

### **16) Affaires juridiques**

*CONSIDÉRANT les délais importants de traitement des dossiers en matière pénale à la cour municipale, qui tendent à nuire à l'application de la réglementation en vigueur,*

**R-38** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour permettre à la Ville de Montréal d'adopter un régime de sanctions administratives pécuniaires afin d'accélérer le traitement de certaines sanctions en matière pénale.

### **17) Concertation des arrondissements**

*CONSIDÉRANT les nombreux reports dont a déjà fait l'objet le projet de refuge animalier municipal, depuis plusieurs années;*

*CONSIDÉRANT les études et les démarches réalisées par le Service de la concertation des arrondissements en 2020 afin d'établir de nouveaux concepts pour ce projet,*

**R-39** Compléter la réalisation du projet de refuge animalier dans les meilleurs délais possibles.

\*\*\*\*\*

*Sur proposition de Mme Marie-Andrée Mauger, appuyée par Mme Sophie Mauzerolle, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 7 décembre 2020, à l'exception des recommandations R-1 et R-2, pour lesquelles M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, M. Alan DeSousa et M. Richard Guay ont exprimé leur dissidence.*